

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2016

DELIBERATIONS

Modification des statuts suite au transfert du siège de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) à LUMES (08)

Monsieur le Maire soumet le dossier relatif à l'acceptation par le Comité Syndical du transfert du siège de la FDEA, syndicat dont la Commune est membre.

- 1) Par courriel du 13 avril 2016, Monsieur le Président de la FDEA a proposé aux collectivités adhérentes à ce syndicat de délibérer, pour permettre la modification des statuts suite au transfert du siège de la FDEA sur la Zone « Le Pêcher » à LUMES (08440). Ce transfert est effectué afin de bénéficier de locaux en adaptés à l'activité de la FDEA.
- 2) Monsieur le Maire propose, après en avoir délibéré, d'émettre un avis favorable à la modification des statuts suite au transfert du siège de la FDEA, de la ZAC de la poterie à Prix les Mézières à la zone « Le Pêcher » 08440 LUMES.

Vu le courriel de Monsieur le Président de la FDEA et entendu l'exposé de Monsieur le Maire de Glaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts de la FDEA suite au transfert de son siège de la ZAC de la poterie à Prix les Mézières à la zone « Le pêcher » 08440 LUMES.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes des subventions des Restaurants du Cœur des Ardennes et de l'AFSEP. Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100 € aux Restaurants du Cœur des Ardennes et de ne pas en allouer à l'AFSEP.

Recrutement du personnel pour l'A.C.M. Communal 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le l'Accueil Collectif de Mineurs fonctionnera du 06 au 30 juillet prochain. Les besoins en personnel sont les suivants :

- 1 directeur titulaire et/ ou stagiaire
- 8 animateurs titulaires BAFA et/ ou équivalent et/ ou stagiaire BAFA et/ ou sans qualification mais avec expériences
- 3 aides animateurs.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de recruter le personnel comme indiqué ci- dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Achat de mobilier pour la maison des associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux à l'extension de la maison des associations et du besoin de meubler cette dernière, il donne la parole à Monsieur GUY Daniel, Adjoint au Maire afin de présenter les devis dont il dispose. Les établissements Convivio ont fourni un devis d'un montant de 4 112,76 € TTC, mais ils ne peuvent proposer que des tables pliantes avec un stockage contre les murs. Quant à Burocenter le coût est de 4 360, 03 € TTC, toutefois ils sont en mesure de fournir des tables pliantes avec stockage par empilage. Cette dernière répond aux besoins exprimés par les membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Contrat de maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'échéance du contrat de maintenance de l'éclairage public et donne la parole à Monsieur NAPARTY Michel, Adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier présente trois propositions de contrat de la S.C.E.E., S.P.I.E et Wuatelet Duez.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le contrat de la S.C.E.E. dont le cahier des charges est le plus complet et pour lequel la charge financière est la plus précise. Il prendra effet dès sa signature et s'achèvera au 31 décembre 2019. Dès le 01^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole reprenant la compétence économique, les points lumineux situés sur les Z.I. devront être déduits du dit contra

DIVERS

Néant